

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 17 FEVRIER 2023**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 11
Procurations : 4
Absent : 0

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept février à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : BALMADIER André, BRUNET Jean-Marie, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, PAGES Anne, PANTEL Emilie, RODIER Sylvain, SOULIER Anne, SOULIER Samuel, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Monsieur BECHETOILLE Xavier à Monsieur BRUNET Jean-Marie, Monsieur PARENT Philippe à Monsieur SOULIER Samuel, Madame DOMEIZEL Emilie à Monsieur BALMADIER André, Madame GOEURY Béatrice à Madame PANTEL Emilie.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

10.3 – OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR : AMENAGEMENT DES TRAVERSEES DE BOURG ET SECURISATION DES ENTREES – TRANCHE 1 : AMENAGEMENT DE LA GRAND RUE

Monsieur le Maire rappelle que le projet d'aménagement des entrées de bourg de Saint-Alban. Ces travaux se feront en plusieurs tranches.

La tranche I concerne l'aménagement de la traversée du bourg Grand Rue de Saint-Alban-sur-Limagnole : réfection des réseaux secs et humides, réfection de voirie et aménagement.

Le coût estimatif du projet s'élève à 1 400 000.00 € Hors Taxes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE la réalisation de ce projet ;
- SOLLICITE subvention auprès de Monsieur le Préfet de la Lozère au titre de la « Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux » pour un montant de 420 000 € correspondant à 30 % du coût du projet ;
- ETABLIT le plan de financement comme suit :
 - Subvention DETR 420 000 € (30 %)
- AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire à toutes démarches utiles relatives à ce dossier.

Le Maire,

Samuel SOULIER

